

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Obadia : « Je voudrais tout d'abord féliciter nos rapporteurs pour la grande qualité du travail réalisé mais également pour leur esprit d'ouverture et la façon dont elles ont su prendre en compte le débat de la section.

Approuvant très largement le texte qui nous est soumis, je souhaite simplement insister sur deux points qui me semblent particulièrement importants.

Premier point : s'agissant de projets qui vont impacter durablement la vie d'un grand nombre de personnes sur une longue période, il faut savoir résolument se donner plus de temps - les adversaires de cette démarche diraient "perdre du temps" - pour, au total, en gagner beaucoup.

En effet, nous ne sommes plus dans une époque où les choses s'imposent du fait qu'elles ont été décidées par une autorité tutélaire. Le climat de la période le démontre amplement. Lorsqu'il existe des oppositions à un projet, elles s'expriment. Penser pouvoir passer en force relève de l'illusion, de même que compter sur la lassitude ou l'achat à bon compte de la « paix sociale ». Il est donc essentiel de donner toute sa place au processus de concertation, de permettre aux peurs, aux interrogations ou aux désaccords de s'exprimer, d'essayer d'y répondre, de convaincre ou à tout le moins de mieux comprendre ce qui est en jeu. Les décideurs légitimes devant *in fine* prendre leurs responsabilités.

Cette démarche est indispensable si l'on veut instaurer un climat de dialogue, voire un climat de confiance. Elle est, en tout état de cause, très largement préférable au scénario de l'affrontement qui débouche, bien souvent, sur des situations de blocage ou de guérilla juridique... qui durent bien souvent plus longtemps qu'un processus de concertation.

Deuxième point : évidemment, s'engager dans le dialogue suppose de pleinement jouer le jeu.

La concertation peut déboucher et débouche souvent sur des modifications au projet initial. Ces dernières peuvent être limitées, elles peuvent aussi être substantielles.

Il est important que le texte le souligne sans ambiguïté. Le chapitre intitulé "*concerter au risque de changer*" m'apparaît central pour bien comprendre la démarche proposée.

Au-delà de la sécurisation que cette approche peut conférer aux réalisations qui sont en cause, il s'agit bien plus profondément de la mise en œuvre d'une conception plus ouverte et solide de ce que l'on appelle l'intérêt général et, aussi, d'une conception mieux fondée de la durabilité ».